

# CAHIER

## DES ÉCOLES DE RUGBY



**N°13**

**Juillet  
2023**



# SOMMAIRE

LES EFFECTIFS EDR .....	4
LE CALENDRIER 2022-2023 .....	5
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES.....	10
LA LABELLISATION.....	14
LE LIVRET DU JEUNE JOUEUR.....	15
LE BABY RUGBY .....	16
LA CHASUBLE BIEN JOUE .....	17
LA SEMAINE NATIONALE EDR.....	18
LES DOTATIONS.....	19

## CONTACTS POUR TOUTES QUESTIONS :

Marion KELLIN, Présidente de la commission Ecoles de Rugby :

[marion.kellin@ffr.fr](mailto:marion.kellin@ffr.fr)

Pierre LEROY, Technicien en charge des EDR :

[pierre.leroy@ffr.fr](mailto:pierre.leroy@ffr.fr)

Philippe MARGUIN, arbitrage :

[philippe.marguin@ffr.fr](mailto:philippe.marguin@ffr.fr)

Florence ACHARD, responsable pratique rugby amateur :

[florence.achard@ffr.fr](mailto:florence.achard@ffr.fr)

Toutes les informations sur les Ecoles de Rugby sont disponibles **ICI** :

# ÉDITO



Chers éducateurs/trices et Dirigeant(e)s des Ecoles de rugby,  
Chers référents départementaux et régionaux Ecoles de Rugby,

La saison 2022/2023 s'est clôturée avec un bilan de 125 121 licencié(e)s dans nos écoles de rugby soit près de 32% d'augmentation en 4 ans et un total de plus de 900 EDR labélisées au jour d'aujourd'hui. Bravo à tous pour le travail accompli dans vos structures.

Nous allons rentrer rapidement dans la saison 2023/2024 avec le plus bel évènement qui soit : la Coupe du monde de rugby, qui plus est en France ! Nous nous attendons tous à un afflux de jeunes enfants dans nos clubs, il faudra réussir leur accueil et leur fidélisation pour que l'héritage de cet évènement soit bénéfique et revitalise l'ensemble de nos clubs par la base !

Nous savons que nous pouvons compter sur l'implication de toutes et tous sur les terrains, pour que la fête soit belle et que notre semaine des Ecoles de rugby qui se déroulera cette saison du 6 au 13 Septembre 2023 soit une réussite partout : vous êtes 1513 clubs ou rassemblements EDR à organiser cette manifestation et nous vous en remercions ! Vos kits arriveront à partir de mi-Août dans les comités départementaux.

Cette saison sera marquée par une nouveauté : l'Orange Rugby Challenge descend sur la catégorie U12 ! Pour le reste, le mot d'ordre est : stabilité (formes de pratiques, règlements, livret du jeune joueur, chasubles bien joué, ...), vous trouverez toutefois quelques petits aménagements dans ce cahier.

Bonne lecture à tous !

**Marion KELLIN**

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES ECOLES DE RUGBY

# LES EFFECTIFS EDR

M6			
	F	M	Total
<b>2022-2023</b>	<b>2 494</b>	<b>19 354</b>	<b>21 848</b>
2021-2022	2 322	17 711	20 033
2020-2021	1 379	11 857	13 236
2019-2020	576	7 748	8 324

M10			
	F	M	Total
<b>2022-2023</b>	<b>2 113</b>	<b>24 287</b>	<b>26 400</b>
2021-2022	2 042	23 072	25 114
2020-2021	1 323	18 891	20 214
2019-2020	1 323	20 386	21 709

M14			
	F	M	Total
<b>2022-2023</b>	<b>4 498</b>	<b>22 347</b>	<b>26 845</b>
2021-2022	3 473	20 064	23 537
2020-2021	2 766	19 388	22 154
2019-2020	3 325	20 152	23 477

M8			
	F	M	Total
<b>2022-2023</b>	<b>1 866</b>	<b>21 579</b>	<b>23 445</b>
2021-2022	2 025	21 055	23 080
2020-2021	1 368	16 472	17 840
2019-2020	1 034	17 085	18 119

M12			
	F	M	Total
<b>2022-2023</b>	<b>2 229</b>	<b>24 354</b>	<b>26 583</b>
2021-2022	1 977	23 192	25 169
2020-2021	1 327	20 179	21 506
2019-2020	1 391	21 813	23 204

Total EDR			
	F	M	Total
<b>2022-2023</b>	<b>13 200</b>	<b>111 921</b>	<b>125 121</b>
2021-2022	11 839	105 094	116 933
2020-2021	8 163	86 787	94 950
2019-2020	7 649	87 184	94 833



# LE CALENDRIER 2023-2024

Le calendrier doit être respecté par les ligues, les comités départementaux. Les dates pour les tournois de clubs sont identifiées dans le calendrier. Attention à ne pas donner l'autorisation à un tournoi dans les 72h (avant ou après) une date FFR (plateaux, CF, SCF, challenge féminin...) cf règlements généraux.

## A. Les principes généraux :

- **M14/M15F : Faire jouer en nom propre et en proximité** en adaptant les formes de jeu (7, X, XV) et ainsi limiter les rassemblements
- **Favoriser les sollicitations de septembre à juin qui respectent le rythme des enfants** (alternance : matchs, repos) et en évitant de les solliciter sur la période des vacances scolaires (notamment sur le CF).
- **Adapter les formes de jeu** sur les différents plateaux en fonction de ce qu'il est autorisé dans la saison et des effectifs en présence.
- **M14/M15F : Préparer, accompagner et évaluer les dispositifs liés à la sécurité du joueur** tels que le « Passeport du Joueur de devant » et l' « Atelier de Sensibilisation aux Règles du Jeu » (Ancien Centre de Perfectionnement en Arbitrage). Ils sont à préparer sur les premiers mois de la saison et doivent faire l'objet d'un travail continu tout au long de la saison.

**NB : Pour toute rencontre (plateau, tournoi, match amical) hors entraînement les licences doivent obligatoirement être validées.**

**De plus, nous vous rappelons que les formats de tournois ne doivent comporter aucune phases finales de type ¼ de finale, demi-finale et finale !!**

## B. Les formes de jeu

Le tableau ci-dessous indique par catégorie d'âge, les effectifs et formes de pratiques autorisées au cours de la saison avec l'évolution du toucher 2 secondes, en passant par le jeu au contact pour aboutir au rugby éducatif. Pour les nouveaux arrivants en cours de saison, il est tout à fait possible d'utiliser les formes de pratiques, effectifs qui sont indiqués sur les mois qui précèdent.

Pour la saison 2023-2024, aucun changement par rapport à la saison précédente.

Formes de pratiques :

- **T+2** = toucher + 2 secondes : Effectif 5 x 5
- **J CO** = Jeu au contact : Effectif réduit 5 x 5 ou 7 x 7 (en fonction de la catégorie)
- **RE** = Rugby Educatif : Effectif complet 7x7 ou 10 x 10 ou 15 x 15

CAT	PRAT	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
M6	ATELIERS RUGBY : jeux de coordination motrice, d'habiletés (lutttes, combat, courses, sauts, lancers) et jeux d'opposition (4x4 – 5x5)										
M8	5X5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5
M10	5X5 7X7	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7
M12	5X5 10X10	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10
M14 M15F	7x7 10x10 15x15	T+2 J CO 7x7	J CO 7x7	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15	RE 10x10 15x15
M14 M15F	SEVENS M14 et M15F Toute la saison pour SCF et Outre-Mer / Avril-mai-juin pour CF										

### C. L'Orange Rugby Challenge

Pour la saison 2023-2024, l'ORC change de catégorie et s'adressera désormais aux licenciés filles et garçons de la catégorie M12 et sera désormais intégré dans le dispositif du livret du jeune joueur.

Le changement de catégorie permettra d'alléger la saison des M14 déjà riche en actions et challenges.

Les modalités de participation :

- La participation à l'ORC (départemental et régional à minima) est obligatoire pour la labellisation. Les clubs labellisés (ou qui demandent une labellisation) doivent participer en nom propres à l'ORC (pas de rassemblement possible) dans la catégorie garçons et/ou filles.
- Pour les garçons : les équipes participantes doivent être des clubs et les joueurs doivent être licenciés dans la structure de l'équipe participante.
- Pour les filles : la priorité est donnée aux équipes de clubs ou de rassemblements. Si les effectifs ne permettent pas à un club ou un rassemblement de s'engager il sera possible de participer avec une équipe de bassin Si les effectifs ne le permettent pas, il sera possible de participer avec une équipe de département (sur avis de la commission nationale des écoles de rugby). Attention il n'est pas possible pour un bassin, un CD ou une ligue d'engager plusieurs équipes.

Pour une meilleure coordination et un pilotage national, il convient de bien respecter les périodes sur lesquelles chaque phase est prévue. En effet, après chaque phase les qualifiés doivent être transmis pour que l'organisateur puisse préparer la phase suivante.

Ainsi identifiés, les organisateurs pourront se mettre en lien avec Orange pour le calibrage des dotations utiles à l'organisation.

Les épreuves de la phase départementale et de la phase régionale peuvent se dérouler le mercredi ou le samedi (chaque Département/Ligue est libre de choisir).

- **La phase départementale :**

- **Date: 22, 25, 29 novembre 2023 ou 16 décembre 2023.**

Les ligues devront communiquer les qualifiés pour la phase régionale au plus tard le 17 décembre pour permettre l'envoi des dotations par Orange.

- **La phase régionale :**










- **Date: 10, ou 14 février (zone A et B), 28 février ou 2 mars 2024 (zone C). 4**
- **Date limite 2 mars 2024.**








- **Finale nationale :**

- **Samedi 8 juin 2024 à Marcoussis**







## D. Les challenges M14

**RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR LES CHALLENGES : [ICI](#)**

<b>Les Challenges en M14</b> <i>Pas de champion de France juste des vainqueurs de plateaux</i>			
<b>PREPARATION</b> <b>septembre à mi octobre</b>			
Validation des obligations fédérales : licences, passeport joueur de devant, passeport arbitrage			
Jeu à 7x7 uniquement		 	
		<b>SUPER CHALLENGE SEVENS</b> Uniquement pour 32 clubs retenus 2 dates de qualif + 1 date finale Sevens 7x7 : Qualif : 3 ou 4 équipes par plateau Finale : x équipes	
<b>PHASE 1</b> <b>mi octobre à décembre</b>		<b>PHASE 2</b> <b>janvier à mars</b>	
	CHALLENGE FEDERAL		SUPER CHALLENGE DE FRANCE
	Pour tous les clubs hors ceux engagés en SCF		Clubs phase 1 + Clubs, CD, Ligue après évaluation (test sur phase 1)
	Bassin, département, ligue 4 dates (3 ou 4 au choix)		Territorial 7 dates (3, 4 ou 5 au choix)
	Jeu à 15x15: 3 ou 4 équipes par plateau Jeu à 10x10 : 4 à 6 équipes par plateau		Jeu à 15x15 : 3 ou 4 équipes par plateau Jeu à 10x10 : 4 à 6 équipes par plateau
	Évaluer niveau et effectifs		Évaluer niveau
		Evaluation des équipes CF et SCF (équipes CF : sur proposition avec validation du ref M14 et du DTL) 2 dates : 2 et 16 dec	
		Liste de 40 joueurs max Avant 10 janvier	

PHASE 3 Avril et mai			CLÔTURE juin		
	CHALLENGE FEDERAL	SUPER CHALLENGE DE FRANCE		CHALLENGE FEDERAL	SUPER CHALLENGE DE FRANCE
	Clubs de la phase 2 et clubs qui descendent de SCF	Clubs de la phase 2		Qualifiés par ligue de la phase 3	Qualifiés par niveau de la phase 3
	Secteur 3 dates	Secteur 4 dates		National 1 date	National 1 date
	Jeu à 15x15 : 3 ou 4 équipes par plateau Jeu à 10x10 : 4 à 6 équipes par plateau	Jeu à 15x15 : 12 équipes par plateau sur 2 jours		Jeu à 15x15 : 3 plateaux de 12 équipes - 2 jours Jeu à 10x10 : 4 plateaux x équipes - 2 jours	Jeu à 15x15 : 2 plateaux niv A et niv B de 12 équipes - 2 jours
	Qualification des clubs pour journée de clôture	Qualification des clubs pour journée de clôture			

					
Toucher 2 sec	Jeu au contact	Rugby éducatif	Participants	Organisation / format	Objectif

## E. Le Challenge Féminin

Le challenge féminin pourra se jouer le **samedi ou le mercredi**. Chaque ligue devra organiser **3 mercredis** sur la saison (afin d'intégrer les scolaires) mais en tenant compte des particularités locales.

## F. Les plateaux départementaux M8, M10, M12

Les premiers plateaux départementaux pourront être organisés **dès la fin septembre** à partir du moment où les **affiliés et les clubs sont à jour des formalités administratives**.

Tout au long de la saison plusieurs dates de plateaux départementaux sont proposées **elles sont prioritaires sur l'organisation des dates clubs**.

Si aucun plateau n'est organisé, les organisations de tournois de clubs pourront être autorisées - selon les demandes d'autorisation de tournoi dûment remplies et en concertation avec la commission EdR départementale.

Cependant, les dates autour de toutes les vacances scolaires et des mois de mai et juin étant prioritairement laissées libre à l'organisation des tournois club, il leur est donc conseillé d'utiliser ces périodes.

Il convient donc pour les départements d'animer son territoire, de coordonner les plateaux, les tournois clubs afin d'optimiser la pratique.



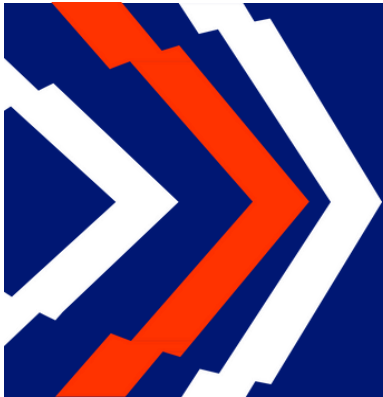
## **G. Les ateliers M8, M10, M12**

Depuis plusieurs saisons, la FFR inscrit à son calendrier l'organisation de 4 journées ateliers au cours de la saison EDR en mettant à disposition des clubs des contenus spécifiques.

### **Les objectifs des ateliers :**

- **S'entraîner ensemble** : se rencontrer avec les autres clubs dans un autre contexte que celui des plateaux.
- **Construire une coopération** avec les EDR autour de chez soi
- Proposer de la **pratique par niveau** grâce au mélange des effectifs de plusieurs EDR
- Permettre de **partager les contenus FFR** : guider la planification/diffuser des bonnes pratiques/guider la séance type EDR

La FFR précisera en début de saison l'organisation des 4 dates d'ateliers, en apportant des préconisations d'organisation, mais chaque ligue, département, pourra adapter l'organisation des journées ateliers en fonction de ses spécificités.



# LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

## Rappel des évolutions mises en place la saison dernière.

La FFR souhaite faire des recommandations sur l'organisation de la pratique à l'Ecole de Rugby en réglementant les rassemblements, les doubles licences et en encourageant la pratique du rugby à X.

### A. Les formes de jeu :

Le rugby à XV reste la pratique « dominante » et soutenue par la majorité des clubs pour s'engager dans la compétition. Cependant une minorité de clubs ont les effectifs pour s'engager en nom propre dans la pratique du rugby à XV. Afin de répondre à la réalité du terrain et proposer une pratique mieux adaptée aux effectifs des clubs, la FFR souhaite encourager la pratique du rugby à X déjà existante et qui est idéale pour la formation du jeune joueur et le passage vers le jeu à XV.

#### La pratique du rugby à X :

- Permet de **redynamiser les effectifs**, et proposer une voie d'accès vers la pratique du XV pour les clubs en développement.
- Présente davantage de **transversalités** entre le rugby éducatif et la pratique du XV.
- Peut-être une **passerelle** pour permettre aux clubs en cours de saison de passer d'une pratique à l'autre.
- Présente des **garanties supérieures sur les aspects techniques, tactiques et physiques**.
- **Augmente le nombre de sollicitations** pour les joueurs.

L'objectif est désormais que les ligues proposent deux formes de pratique :

- **La pratique du X** : niveau A et niveau B, etc...
- **La pratique du XV** : niveau A et niveau B, etc ...
- Une passerelle entre les 2 pratiques en cours de saison (si les effectifs le permettent)

## **B. Les doubles licences :**

Le nombre et la période des doubles licences seront désormais encadrés pour le rugby éducatif :

Par saison :

- **10 doubles licences montantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) – **modification 2023-2024 : les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul.**
- **10 doubles licences descendantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) - **modification 2023-2024 : les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul.**
- Date limite de demande des doubles licences est fixée au **31 janvier de la saison en cours**

## **C. Les rassemblements :**

**Article 218** : Pour les Ecoles de rugby, la composition d'un rassemblement ne peut pas être modifiée après **le 31 décembre de la saison en cours.**

Le rassemblement est l'opération qui permet à deux associations au moins, affiliées à la F.F.R., de mutualiser leurs effectifs et leurs moyens dans une classe d'âge donnée pour :

- Promouvoir, améliorer, développer et faciliter la pratique du rugby sur un territoire donné dans les catégories de jeunes et dans certaines compétitions féminines ;
- Développer la notion de solidarité entre associations ;
- Permettre la création de nouvelles équipes de jeunes et de féminines ainsi que leur participation aux diverses compétitions proposées ;
- Favoriser pour chaque équipe concernée, une composition la plus homogène possible.

La constitution d'un rassemblement doit s'appuyer sur trois éléments fondamentaux :

- Le bassin de vie (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Pays, environnement économique, scolaire,...) ;
- La mutualisation des moyens ;
- La solidarité.

Les préconisations fédérales pour limiter les rassemblements à l'Ecole de Rugby :

- **Privilégier la proximité pour les enfants**, l'objectif est de faire jouer les enfants et conserver une dynamique de club.
- **Favoriser l'engagement des clubs en nom propre** pour pratiquer le XV ou le X pour les M14 et M15F
- La raison principale pour faire un rassemblement **ne doit pas être « le niveau »**, les cas exceptionnels sont à valider par le département et l'équipe technique de ligue (CTL, DTL).
- **La pratique du rugby à X est à encourager.** Les clubs ayant peu d'effectif peuvent ainsi s'engager dans la pratique à X pour les M14 et M15F

- Si le club peut s'engager en propre il s'engage à XV avec ses joueurs et **peut se mettre au service des clubs voisins en rassemblement**
- Il n'y a pas forcément de « lien » entre le rassemblement du club pour les M16 et celui pour la catégorie EDR et inversement.
- **Les rassemblements pour les catégories M6, M8, M10, M12 ne sont pas conseillés**

Les motivations du rassemblement :

- **Permettre à un club n'ayant pas les effectifs requis de continuer à exister en se rapprochant d'un club voisin pour compléter son collectif.**

L'engagement dans la compétition doit se faire en fonction des effectifs du club en privilégiant les effectifs en nom propre :

**Nous préconisons un engagement par pratique en fonction des effectifs suivants :**

- Si le club a minimum 23 joueurs nous conseillons un engagement à XV en nom propre
- Si le club a minimum 15 joueurs nous conseillons un engagement à X en nom propre
- Si le club a 14 joueurs ou moins en nom propre, le rassemblement peut être une solution
- Si le club a suffisamment de joueurs en nom propre : il peut se mettre en rassemblement pour se mettre au service du ou des clubs du rassemblement. Cependant il devra en priorité engager une équipe en nom propre à X ou à XV (selon la préconisation ci-dessus) et avec l'effectif restant aider les clubs voisins à engager une équipe si les effectifs le permettent (en privilégiant une équipe à X).

La procédure pour les rassemblements EDR :

**Les rassemblements Ecoles de Rugby sont soumis à l'avis du Comité Départemental, du Directeur Technique de Ligue et à l'homologation de l'organisme régional ou des organismes régionaux dont dépendent les associations concernées.**

L'homologation du rassemblement est subordonnée à la présentation, via Oval-e et avant la première rencontre en compétition de la saison en cours, des documents suivants :

- Formulaire de rassemblement
- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet sportif et pédagogique

**LE DOCUMENT DE DEMANDE DE RASSEMBLEMENT EDR EST A TELECHARGER : [ICI](#)**

## **D. Modifications des règles du jeu :**

### 1/ Résultat règles expérimentales 2022-2023

La pratique du rugby éducatif en M10 et celle du lift en touche en M14 sont maintenues sans modification.

### 2/ Les modifications sur les fiches réglementaires :

- En M12 : Le renvoi aux 22m se fera par un Coup de pied de renvoi (drop) à hauteur de la ligne des 10m, adversaire derrière cette ligne
- En M12 : Tout coup d'envoi non valable sera sanctionné par un CF pour l'équipe non fautive (pas de choix de Mêlée)
- En M14 : L'interdiction de se positionner en face du bloc saut est ajoutée (elle n'apparaissait pas sur la précédente fiche)
- Ajout dans toutes les fiches (sauf M6) de la définition du raffut, autorisé en EDR (doc support)
- Ajout de l'interdiction de mettre au sol un joueur soutien sur une phase post plaquage (doc support)
- Apparition du TEMPS MORT pour les jeunes arbitres M14 : Si dans la rencontre un jeune arbitre n'est pas sûr de sa décision (ce qui doit rester exceptionnel 1 ou 2 fois par match maximum : parce qu'il était masqué ou parce qu'il ne sait pas comment sanctionner une faute), ce jeune arbitre arrête la rencontre, fait la gestuelle de demande d'arbitrage vidéo. Dès lors les deux jeunes arbitres et leur éducateur accompagnant se réunissent et décident ensemble de ce qu'il faut faire.

### 3/ D'autres éléments font l'objet de rappels réglementaires (des documents pédagogiques associés sont diffusés en support) :

- La touche M14 (apparition sur la fiche réglementaire)
  - Rappel pas d'opposant au bloc de saut (aucun joueur ne peut se trouver en face du bloc saut)
- Le raffut et l'arrachage font également l'objet d'un rappel et d'une précision (doc support)
- Les attitudes sur la phase de ruck font également l'objet de précisions (réglementaires et sécuritaires) : le document support diffusé la saison dernière a été mis à jour (avec précision sur l'INTERDICTION d'amener un joueur participant au ruck au sol)

4/ Après une phase de test dans 2 ligues, la pratique du Seven pour tous les M14/M15F est proposée. La fiche réglementaire est en ligne sur le site FFR mais en voici les grandes lignes : Les règles spécifiques de la catégorie M14/M15F sont valables pour cette pratique du SEVEN, soit la hauteur du plaquage, le lift en touche et le passage en force.

Cette forme de pratique SEVEN sera utilisable :

- Toute la saison pour les tournois du SCF
- Toute la saison pour les Ligues d'Outre-Mer
- Sur la période Avril-Mai-Juin pour le reste des M14/M15F

**LES REGLES DU JEU 2023-2024 SERONT PROCHAINEMENT EN LIGNE SUR LE SITE DE LA FFR A TELECHARGER : [ICI](#)**

# LA LABELLISATION

Le Comité Directeur de la FFR a validé le jeudi 29 juin les dossiers de demandes de labellisation, ré évaluation, rétrogradation et suppression.



LA LISTE DES ECOLES DE RUGBY LABELLISEES AU 01 07 2023 EST A TELECHARGER : [ICI](#)

**409** dossiers complets et éligibles de **demande de label** ont été réceptionnés

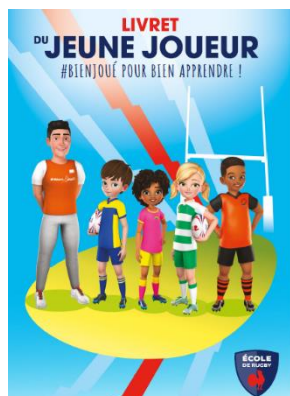
**16** dossiers complets et éligibles de **demande de ré évaluation de label** au bout des 2 ans ont été réceptionnés

**2** clubs ont été **rétrogradés** de niveau de label par la Ligue et/ou la commission EDR

**3** labels ont été **supprimés** par la Ligue et/ou la commission EDR

	Nbr dossiers			Nbr dossiers		Nbr dossiers	Nbr dossiers
	LABELLISATION			RE EVALUATON		RETROGRADATION	SUPPRESSION
	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	3 étoiles	1 étoile	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	46	24	6	1			
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	11	8	3				
BRETAGNE	16	12	1				
CENTRE - VAL DE LOIRE	11	2		1			1
CORSE	1	2					
GRAND EST	9	2	1	1			
GUADELOUPE				1			
GUYANE	3						
HAUTS DE FRANCE	9	5			1		
ILE-DE-FRANCE	41	14	6	2			
MARTINIQUE				1			
NORMANDIE	3						1
NOUVELLE-AQUITAINE	40	19	4	4			1
OCCITANIE	38	17	8	2	1		
PAYS DE LA LOIRE	6	2					
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	25	12		1		2	
REUNION	1	1					
<b>Total général</b>	<b>260</b>	<b>120</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>409</b>			<b>16</b>		<b>2</b>	<b>3</b>

# LE LIVRET DU JEUNE JOUEUR



Un **réassort de livrets du jeune joueur** sera effectué en septembre- octobre 2022 dans les Comités Départementaux afin d’être distribués **aux nouveaux licenciés EDR** des catégories concernées par le dispositif (des M6 aux M12). Il s’agira bien d’un réassort, et chaque licencié doit conserver d’une année sur l’autre son livret.



## A. Les outils du dispositif du Livret du Jeune Joueur

1. **Le livret du jeune joueur** : un livret imprimé de 20 pages à destination du jeune joueur pour le suivi de son cursus rugbyistique des M6 aux M12. Il complétera au fur et à mesure des années, avec son éducateur les pages correspondantes.
2. **Le livret de l’éducateur** : un document PDF par catégorie pour accompagner l’éducateur dans la réalisation des tests, thématique par thématique, des situations seront proposées permettant à l’éducateur de pouvoir évaluer l’acquisition des différents critères.
3. **La grille d’évaluation** : un fichier excel par joueur, à compléter par l’éducateur, qui vient cocher les critères, compétences acquises ou en cours d’acquisition et qui permet de savoir si le joueur a validé son année.

**VOUS RETROUVerez LE LIVRET ET LES DIFFÉRENTS OUTILS DU DISPOSITIF SUR LE SITE INTERNET DE LA FFR : [ICI](#)**

## Les médailles

Nous vous rappelons que chaque club peut commander les médailles. Les commandes se feront désormais sur la boutique officielle / onglet club : <https://boutique.ffr.fr/>



# LE BABY RUGBY

Pour vous accompagner dans la mise en place de l'activité la FFR met à votre disposition un **guide pédagogique** avec notamment des exemples d'exercices, de jeux à mettre en place.

**LE GUIDE PEDAGOGIQUE BABY RUGBY EST DISPONIBLE [ICI](#)**



De plus, vous pouvez si vous souhaitez, commander un kit de matériel spécifique Baby Rugby.

## Rappel concernant les plateaux pour les M6 pour la saison 2023-2024 :

Date de naissance	Après le 30/06/2019 et ayant 3 ans révolus	Entre le 01/01/2018 et le 30/06/2019
Participation à des plateaux M6 « Premiers pas à l'EDR »	<b>INTERDITE</b>	<b>AUTORISEE</b> <i>Dans la limite de 1 par trimestre</i>

- Pour les enfants de 3 ans révolus et nés après le 30/06/2019, (pour la saison 2023-2024) les **plateaux / tournois sont interdits**, il n'y a pas de rencontre avec d'autres Ecoles de Rugby.
- Cependant il est possible d'organiser une séance Baby Rugby sous forme d'une sortie dans un parc par exemple.
- Pour les enfants nés entre le 01/01/2018 et le 30/06/2019 (pour la saison 2023-2024), les **plateaux « M6 – Premiers pas à l'Ecoles de Rugby » sont autorisés sous respect des conditions présentées ci-après.**
  - o La participation à des plateaux est encadrée par les principes suivants :
    - Respect des conditions d'âge citées ci-dessus.
    - Participation pour un club à 1 rencontre par trimestre maximum organisée par un comité départemental.
    - Prévoir des ateliers spécifiques reprenant les situations Baby Rugby.
    - Respect des règles et du temps de jeu pour la catégorie M6 (en annexe).
    - Déroulement des plateaux M6 :
      - o Mise en place d'ateliers.
      - o Oppositions sous forme de plateau par niveau et sans classement.
      - o Prêt de joueurs possible et recommandé pour pouvoir faire jouer tous les enfants (ou évolution de l'effectif ex : 5 contre 5 maximum).
    - Les plateaux de M6 sont obligatoirement organisés sous la forme de poules (brassage et de niveaux).
  - Toute organisation sous forme de phases finales (demi-finales et finales) est interdite.



# LA CHASUBLE BIEN JOUE

Dans le cadre du programme #Bienjoué, un réassort de **chasubles éducateurs** - Orange « Je suis un éducateur responsable » sera effectué en septembre – octobre 2023 dans les comités départementaux (nous vous précisons la période exacte).

**Pour rappel** : Tous les éducateurs doivent porter une chasuble « Orange –

Je suis un éducateur responsable » à tous les matches, tournois et plateaux, ce qui permettra aux acteurs sur et en dehors du terrain de les identifier

facilement. Il est fondamental que les éducateurs soient reconnaissables et qu'ils continuent de porter et d'incarner les valeurs du rugby, et soient parmi les premiers promoteurs du plan Rugby #BIENJOUE.



Dans le cadre du programme #Bienjoué, la FFR va développer pour la saison 2023-2024 une **chasuble organisateur** ; de couleur rouge « Je suis un organisateur responsable ». Une livraison dans les CD sera effectuée en septembre – octobre - nous vous précisons la période exacte).

**Pour rappel** : Tous les organisateurs de plateau / tournoi devront porter cette chasuble « Je suis un organisateur responsable » à tous les matches, tournois et plateaux, ce qui permettra aux acteurs sur et en dehors du terrain d'identifier l'organisateur, le / les responsables de plateaux / tournois et de l'identifier facilement. Il est fondamental que les organisateurs soient reconnaissables et qu'ils continuent de porter et d'incarner les valeurs du rugby, et soient parmi les premiers promoteurs du plan Rugby #BIENJOUE.

# LA SEMAINE NATIONALE EDR

**1513** clubs sont inscrits à la Semaine Nationale des Ecoles de Rugby qui aura lieu du 6 au 13 septembre 2023.

Chaque club inscrit recevra un mail de confirmation avec une note d'accompagnement à l'organisation de la Semaine Nationale des Ecoles de rugby ainsi que les informations sur les conditions d'attribution et de livraison des kits de goodies.



Cette année la répartition des kits de goodies sera ainsi :

Répartition du nombre de kits	Composition des kits
0 à 100 licenciés : 1 kit 101 à 198 licenciés : 2 kits 199 à 294 licenciés : 3 kits 295 licenciés et plus : 4 kits	1 courrier explicatif de l'opération 4 affiches personnalisables, 120 cartons invitations personnalisables, 120 cartes postales, 35 cartes maquillage 35 tap tap 35 magnets 35 porte clés 25 livrets Coupe du Monde 35 guides pédagogique – Coupe du Monde 2023  <u>Goodies France 2023 :</u> 5 pin's 5 porte clés 10 stylos 100 stickers

Les kits sont livrés à partir de la mi-août 2023 dans les Comités Départementaux.

RETROUVEZ LA LISTE DES CLUBS INSCRITS ET LES SUPPORTS DE COMMUNICATION : [ICI](#)

# LES DOTATIONS

Sur certaines opérations identifiées, la FFR prend en charge l'attribution de dotations pour les clubs. Ces dotations sont produites et livrées directement par un prestataire aux structures identifiées selon un calendrier et des conditions définies ci-après.

Période*	Opération	Lieu de livraison	Destinataire	Informations complémentaires
A partir de mi août 2023	<b>Semaine Nationale EDR</b>	Comités Départementaux	Les clubs inscrits à la Semaine Nationale des EDR	Nominatif selon la liste des EDR inscrites
Septembre octobre 2023	<b>Kits de communication label EDR</b>	Comités Départementaux	Pour les EDR labellisées au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Nominatif selon les clubs labellisés au 1 <sup>er</sup> juillet 2023
	<b>Réassort du livret du jeune joueur</b>	Comités Départementaux	Pour les clubs ayant des licenciés M6 à M12	A répartir aux clubs selon leur nombre de nouveaux licenciés EDR (M6 à M12)
	<b>Résassort chasubles éducateurs « bien joué »</b>	Comités Départementaux	Pour les éducateurs EDR des clubs	A répartir dans les clubs en fonction du nombre de nouveaux éducateurs
	<b>chasubles organisateur « bien joué »</b>	Comités Départementaux	Pour les organisateurs de tournois/plateaux EDR des clubs	A répartir dans les clubs
	<b>Dotation ballons T3 et T4 Gilbert</b>	Ligues Régionales	Pour les ligues, CD, clubs	A répartir par les ligues régionales
Février 2024	<b>Kits pédagogique (matériel) label EDR</b>	Pour les clubs labellisés, ré évalués au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Comités Départementaux	Nominatif selon la commande des clubs pour les EDR labellisées au 1 <sup>er</sup> juillet 2023

\* Il s'agit de dates prévisionnelles de livraison qui pourront être réajustées en fonction des contraintes d'approvisionnement et de livraison.

Dans tous les cas avant chaque livraison les ligues, comités départementaux et les membres de la commission EDR (référénts techniques et élus EDR des ligues, DTL) sont informés par mail (sur les adresses mails officielles FFR ligues, cd) de la période plus précise de livraison, et du détail des marchandises envoyées et de la répartition.